

PREPA
ISP

ACTU by ISP

L'actualité résumée par la Prépa ISP

18, rue de Varenne 75007 PARIS - 01 42 22 30 60



NOUVEAUTÉ CONCOURS FONCTION PUBLIQUE

Un décret paru le 28 mars confirme la suppression de la limitation du nombre de présentations à certains concours. L'objectif du texte est de « soutenir les efforts des candidats dont la situation nécessite une préparation sur une plus longue période, mais également dans le souci d'encourager la reprise de projets d'ascension professionnelle qui ont parfois pu être interrompus à un plus jeune âge en raison de cette limite ». Pour la fonction publique territoriale est concerné l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ainsi qu'à celui des conservateurs territoriaux du patrimoine. Pour la fonction publique d'état, le texte concerne notamment les concours d'accès à l'ENA, le corps de commissaires de polices, le corps des magistrats de tribunal administratif ou de cour administrative d'appel, de directeurs des services pénitentiaires, de contrôleurs des finances publiques et d'inspecteurs des finances publiques. Sont également concernés par ce texte tous les concours de la magistrature.

CSA, CNEWS & E. ZEMMOUR

Pour la première fois le CSA a condamné une chaîne d'info à une sanction pécuniaire. En effet le CSA a condamné CNews à payer 200 000 euros d'amende après les propos d'Éric Zemmour contre les migrants. En effet ce dernier avait parlé des mineurs isolés étrangers sur le plateau de la chaîne d'informations en ces termes : « Ils sont voleurs, ils sont assassins, ils sont violeurs, c'est tout ce qu'ils sont. Il faut les renvoyer ». Selon le CSA, « les limites à la liberté de communication et la liberté éditoriale des médias audiovisuels » ont été franchies. Le CSA a pris cette décision exceptionnelle au regard de plusieurs éléments : d'abord l'obligation non respectée de ne pas inciter à la haine ni d'encourager les comportements discriminatoires, ensuite la situation de récidive dans laquelle se trouvait la chaîne et enfin la place importante donnée par Cnews à M. Zemmour comme statut d'invité permanent sur la chaîne.

- Plantu, le célèbre dessinateur a finalement pris sa retraite le 31 mars 2021 après 49 ans dans les pages du Monde. Il sera remplacé par le collectif Cartooning for peace qu'il a fondé avec l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, en 2006.
- La cour d'appel de Versailles a prononcé un divorce aux torts exclusifs de la femme qui avait refusé tout rapport sexuel avec son mari depuis près de huit ans. Selon les magistrats ce refus constitue « une violation grave et renouvelée des devoirs et obligation du mariage, rendant intolérable le maintien de la vie commune. » La décision peut sembler anachronique puisque la chambre criminelle de la Cour de cassation reconnaît depuis 1992 qu'une relation sexuelle forcée entre mari et femme peut constituer un viol, et que la chambre civile de cette même cour a affirmé à plusieurs reprises que le refus de relation sexuelle ne peut constituer une faute. La femme condamnée a déposé un recours devant la CEDH.
- La France va restituer à une famille juive autrichienne le tableau intitulé « Rosiers sous les arbres » attribué à Gustave Klimt. Le tableau avait été acheté en 1911 par un collectionneur juif autrichien. En 1938, il appartient à sa nièce et suite aux lois d'aryanisation, cette dernière doit se plier à une vente forcée du tableau pour un prix dérisoire. La France acquiert l'œuvre en 1980, sans connaître son origine, et l'expose au musée d'Orsay. Cette restitution intervient dans une prise en considération de plus en plus importante du cadre légal des biens spoliés.
- Après la dissolution du CCIF, Gérald Darmanin a souhaité dissoudre le groupe d'extrême droite Génération Identitaire. Le groupe, créé il y a 8 ans, a été plusieurs fois confronté à la justice pour « provocation à la discrimination raciale ou religieuse » et s'est notamment illustré comme spécialiste des opérations « anti-migrants » aux frontières.
- Le ministère de l'Intérieur a missionné par courrier 24 écoles de modes de France et lycées professionnels dotés d'une filière « métiers de la mode » pour leur proposer d'imaginer la future tenue de la police nationale. Cet appel à projet intervient dans le cadre du « Beauvau de la sécurité » ayant comme objectif d'améliorer le lien police-population. La demande a fait grand bruit dans les écoles (aucune contrepartie financière n'a été proposée), néanmoins il convient de rappeler que l'uniforme actuel a été imaginé par la très réputée maison Balenciaga en 2004.
- Delphine d'Amarzit énarque et inspectrice des finances a pris lundi 15 mars ses fonctions de PDG d'Euronext Paris. Elle devient ainsi la première femme à diriger la Bourse de Paris. Une décision importante quand on sait que les institutions françaises des sphères financière et économique peinent à laisser des femmes tenir les postes de direction.
- A partir du 1er janvier 2022, les policiers pourront profiter de la gratuité des trains (TGV et Intercités). M. Darmanin répond ainsi à une demande de longue date des forces de l'ordre justifiée par la nécessité de mobilité qu'impose le métier. Il a néanmoins précisé que dans un premier temps cette mesure ne concernerait que les trajets entre le domicile des policiers et leurs lieux de travail.
- Le 17 mars dernier s'est déroulée pour la première fois en France une vente aux enchères d'une cryptomonnaie. Au total ont été vendus des bitcoins d'une valeur de 30 millions d'euros issus d'une saisie judiciaire. Un lot de 20 bitcoins a été attribué pour plus de 800 000 euros, mais la plus haute valorisation a été attribuée à un mini-lot de 0,11 bitcoin dont la valeur boursière actuelle est de 5000 euros, vendu près de 27.000 euros.